

Eradiquer la pauvreté : une urgence au nom de la justice sociale et environnementale

En France, 8,9 millions de personnes sont pauvres et vivent avec moins 1041 euros par mois, parmi lesquelles 2,2 millions sont en situation d'extrême pauvreté et vivent avec moins de 694 euros par mois. La pauvreté ne saurait cependant être réduite à la seule question des moyens financiers dont dispose une personne. Les personnes pauvres sont victimes de très nombreuses violations de leurs droits humains : elles n'ont souvent pas accès à un logement décent et souffrent d'entraves dans leur accès à la justice, à un travail, à l'éducation et aux soins. A l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, dans un contexte de crise sanitaire, économique et climatique, la Commission nationale consultative des droits de l'homme appelle l'attention sur le fait que la situation de pauvreté rend ineffectifs nombre de droits les plus fondamentaux de l'Homme que les Etats ont l'obligation de garantir.

Les personnes pauvres sont encore davantage fragilisées par la crise sanitaire et économique.

La CNCDH a alerté, dès le début de la crise sanitaire, sur la dégradation des conditions de vie et d'accès aux droits de très nombreuses personnes pauvres ou qui sont devenues pauvres, et encore plus marginalisées. Elle a notamment souligné les situations quotidiennes dramatiques auxquelles ont dû faire face les familles monoparentales, les jeunes de moins de trente ans et les personnes handicapées (cf. [Les Lettres de l'Observatoire de l'état d'urgence sanitaire](#)).

Les personnes pauvres sont encore plus vulnérables au changement climatique

Depuis quelques années, de nombreuses institutions internationales et acteurs de la société civile internationale soulignent que les changements climatiques ont des effets néfastes plus durement ressentis par les populations pauvres et les pays en développement. En

France aussi, les personnes précaires sont plus fortement frappées par les dérèglements climatiques : elles sont plus susceptibles d'acheter en zones inondables, réputées moins chères, ou d'acquiescer ou de vivre dans des logements mal isolés sans avoir les moyens de les mettre aux normes.

Dans la continuité des avis qu'elle a adoptés [en juillet 2018 sur l'approche fondée sur les droits de l'Homme](#) et en juin 2020 [sur le revenu universel d'activité](#), la CNCDH appelle les pouvoirs publics à élaborer une politique globale de lutte contre la pauvreté, en s'assurant que personne ne soit laissé pour compte, et que toutes les dimensions de la pauvreté soient prises en compte.

Samedi 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère

A l'invitation d'ATD Quart-Monde, le président de la CNCDH, Jean-Marie Burguburu sera aux côtés de nombreuses personnalités sur le parvis des droits de l'homme à Paris, samedi 17 octobre.

L'événement pourra être suivi en direct <https://www.youtube.com/watch?v=8-Ku5Em5qZ8&feature=youtu.be>

Institution nationale indépendante, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a pour mission de conseiller les pouvoirs publics en matière des droits de l'Homme et de contrôler les engagements de la France en matière de droits de l'Homme ; elle est accréditée au statut A auprès des Nations unies. Elle est composée de 64 membres issus de la société civile, de personnalités qualifiées et de membres de droit.

La vulnérabilité particulière des personnes pauvres au changement climatique fera l'objet d'un développement spécifique dans un avis de la CNCDH en cours d'élaboration, et qui sera débattu au premier semestre 2021.